



## Accès à la formation - Prérequis :

- Être titulaire du brevet de mécanicien 250 kW

-Être âgé de 18 ans

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.

- Satisfaire aux épreuves de pré-sélection (écrite + entretien individuel).

-Justifier d'une Promesse d'embarquement



## Délai d'accès :

Un mois avant le début de la formation.



**Dates :** Nous consulter



## Durée de la formation :

751 heures



## Horaires :

Du lundi au vendredi

9h00-12h30 / 13h30-17h00



## Epreuves d'examen :

6 épreuves écrites en cours de formation

7 épreuves pratiques en cours de formation.

1 épreuve finale écrite



**Effectif prévu :** De 10 à 16



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation menant au brevet de mécanicien(ne) 750 kW prépare le (la) stagiaire à la conduite et à la maintenance d'une machine d'un navire de commerce, de pêche ou de plaisance professionnelle, d'une puissance propulsive inférieure à 750 kW.

## CONTENU DE LA FORMATION

### Module M1-2 (Mécanique navale)

231 h

- Moteurs Diesel et chimie industrielle
- Auxiliaires de coque
- Installations frigorifiques
- Conduite machines

### Module M2-2 (Électrotechnique, électronique et systèmes de commande)

132 h

- Électrotechnique & Automatique de base (avec Remise à niveau)

### Module M3-2 (Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord)

24 h

- Entretien du navire – stabilité

### Module M4-2 (Entretien et réparation)

213 h

- Atelier et métrologie
- Matériaux, maintenance & entretien
- Lecture de plans et dessin technique

### Module NM-BASE (National Machine)

57 h

- Mathématiques & Sciences Physiques (avec remise à niveau)
- Matelotage et ramendage
- Environnement et professionnel

### Epreuves finales

5 h

**Accueil Général, Bilan de fin de formation, Enseignement Français, sensibilisation aux valeurs de la République et de la Citoyenneté, Appui pédagogique, accompagnement vers l'emploi**

84 h

### Formation spécifique :

- CSS Certificat de Sensibilisation à la Sûreté

5 h

**Responsable pédagogique :**

Philippe GHIGLION

**Personne à contacter :**

Cécile SCIORELLA

€ **Tarifs :** Sur demande

**Lieu principal de formation :**

INSEIT

Espace Nikaia

11 Av. du Docteur Robini 06200 NICE

Tél : 04.97.18.11.33

[iinseit.formation@wanadoo.fr](mailto:iinseit.formation@wanadoo.fr)

[www.inseit.com](http://www.inseit.com)

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



20220609

## METHODE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUES

En Présentiel

Formation théorique et pratique (Apport de connaissances, exercices pratiques, simulations, formation pratique embarquée ...).

## EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

**Le Diplôme de Mécanicien 750 kW** est délivré au candidat ayant obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, sans note éliminatoire, au cours de l'évaluation du module.

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.

- Être titulaire du CFBS.

- **Le Brevet de Mécanicien 750 kW** est délivré au titulaire du diplôme mécanicien.ne 750 kW à condition qu'il totalise 18 mois de navigation effective dont 6 mois au service de la machine et qu'il soit à jour de son CFBS

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575

## POSSIBILITE DE VALIDER DES BLOCS DE COMPETENCES (si applicable)

Non applicable à ce jour pour le référentiel RNCP

## ÉQUIVALENCE / PASSERELLE (si applicable)

Se référer à l'arrêté du 21 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 750 kW (Annexe I)

## SUITE PARCOURS

Le titulaire du brevet de mécanicien 750 kW peut poursuivre sa carrière en intégrant le cursus de formation conduisant à la délivrance du brevet de chef de quart machine.

## DÉBOUCHÉS

Le brevet de mécanicien 750 kW permet de naviguer sur des navires armés au commerce (navires à passagers, navires de transports de marchandises, navires de services et portuaires...), à la pêche, à la plaisance ou aux cultures marines d'une puissance propulsive inférieure à 750 kW.

